

Procès-verbal Conseil Municipal du 17 septembre 2024

Conseillers présents :

Mesdames ANTON, JEFFREDO, GALIBERT, GROS, PLANAT, SUNE.

Messieurs BEDNARSKI, FONGARO, SALIÈGE, maire, SIGE, VANGEL

Absents excusés : Mme MORIN, Mme DIMOND qui a donné pouvoir à Mme PLANAT, M. BOUDOURESQUES qui a donné pouvoir à Mme GROS, M. CHRISTOPHEL qui a donné pouvoir à M. SALIEGE

Secrétaire de séance : Mme JEFFREDO

Le maire informe du retrait de la délibération portant sur la mise en place de la taxe d'habitation sur les logements vacants qui a été prise en 2023, et demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter une délibération portant l'achat d'un nouveau tracteur.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Approbation :

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

43-2004 : Régularisation des amortissements

La délibération porte sur une modification de la dotation aux amortissements concernant d'une part une opération portant sur l'éclairage public et d'autre part les travaux de destruction sur la maison Boyer.

Le maire demande au conseil de bien vouloir approuver la décision modificative suivante :

Dépenses de fonctionnement

C/6811 (chapitre 042) + 2648.40€

C/023 - 2648.40€

Dépenses d'investissement

C/2804182 (chapitre 040) +253.33€

C/2804422 (chapitre 040) + 2395.07€

5/021 - 2648.40€

Délibération votée à l'unanimité

44-2024 : Zone FFR : exonération de la TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties) pour les nouvelles entreprises

Les FRR ont pour objectif de renforcer l'attractivité des territoires ruraux. Les entreprises qui s'implantent sur ces communes peuvent bénéficier d'exonérations fiscales et sociales : exonérations d'impôts sur les bénéfices (impôts sur les revenus et impôt sur les sociétés), de cotisation foncière des entreprises et de taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour ces deux dernières, les collectivités ont un délai de 3 mois pour délibérer à compter de la date d'entrée en vigueur du zonage. Les professions libérales, notamment médicales et paramédicales, sont éligibles.

L'arrêté du 19 juin 2024 constatant le classement de communes en zone France Ruralités Revitalisation place la commune d'Azille sur la liste des communes en zone FFR (France Ruralité Revitalisation). Le Maire expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Il demande au conseil l'autorisation de mettre en place sur la commune la TFPB à compter du 1^{er} janvier 2025.

Délibération votée à l'unanimité

45-2024 : Achat d'un tracteur

Notre tracteur arrive en fin de vie. Le maire demande l'autorisation au conseil d'acheter un nouveau tracteur d'occasion pour la somme de 15 000€.

Délibération votée à l'unanimité

46-2024 : Signature d'un bail avec la société TOTEM

La société TOTEM, TowerCo d'Orange est spécialisée dans l'hébergement d'équipements techniques sur ses tours de télécommunication. Cette installation permettra une meilleure couverture pour les abonnés Orange.

Le maire demande au conseil de l'autoriser à signer un bail avec cette société. Emplacement : lieudit Les Bonnes, parking du cimetière à Azille pour une durée de 12 ans avec un loyer mensuel net de 4000€ par an

Délibération votée à l'unanimité

47-2024 : Travaux d'éclairage public programme fonds vert 2024

Le maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de travaux de rénovation de l'éclairage public Rénovation de l'éclairage public cœur de village N° SYADEN : 23-CAMN-085. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme Fonds Vert mutualisé entre le SYADEN et la Préfecture de l'Aude ayant pour objectif l'accélération des investissements en faveur de la transition écologique pour les territoires.

Le maire demande l'autorisation de signer la convention qui a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières liées à la réalisation des travaux sur le réseau d'éclairage public en déléguant temporairement la maîtrise d'ouvrage au SYADEN et en application avec les prescriptions du programme Fonds Vert. La convention prévoit par ailleurs d'autoriser, dans le cas d'une rénovation, le SYADEN à collecter les Certificats d'Économies d'Énergie inhérents à ce projet et de solliciter une subvention du SYADEN au taux maximum du montant de la dépense, La répartition financière est la suivante :

FONDS VERT : 7441.20€

SYADEN : 17362.80€

COMMUNE : 36475.60€

Délibération votée à l'unanimité

Discussions / Informations :

- Commission Environnement : une réunion au sujet de l'aménagement global de la place de la gare est fixée le 8 octobre à 18h salle du conseil.
- Dossier Église : nous avons reçu le diagnostic de l'architecte. Il a été envoyé à la DRAC de Montpellier. Un comité technique doit se réunir mi-octobre. Nous pourrions bénéficier d'une subvention de 50% du montant des travaux par l'État, la commune doit prendre à son compte au moins 20%. Une subvention pourrait être demandée à la Région et au Département. Pour autant et sans préjuger de la suite, nous ne sommes pas optimistes quant au bon aboutissement du dossier au regard du montant total des travaux qui serait de l'ordre plus de 4.5 millions d'euros.
- Inauguration de la salle Maynadié : elle est fixée au 3 octobre à 18h.
- Séminaire municipal : initialement prévu le 5 octobre, le maire propose de le décaler au 30 novembre
- Questions diverses

Gilles Fongaro fait un point sur les vendanges. A la cave coopérative, on observe une petite récolte, environ – 30% par rapport à la dernière année, notamment en raison du manque d'eau de ces dernières années. La situation est morose avec une grande incertitude pour l'avenir. Les acheteurs n'achètent pas, les aides gouvernementales attendues n'arrivent pas.

Par ailleurs, M. Fongaro informe qu'il a été saisi de remarques relatives à la nouvelle signalisation mise en place au pont de Jouarres réglementant le sens de circulation qui de fait gênent des

situations conflictuelles. Le maire confirme que cette route relève du département.

Chantal Planat s'étonne que la commune ait accepté de livrer de l'eau communale à la commune de Pépieux à l'usage de sa cave coopérative. Le maire explique que l'eau est un bien de 1^{ère} nécessité, que Carcassonne Agglo l'a informé en amont et a sollicité son accord au préalable. Le maire a donné le feu vert pour cette opération ponctuelle.

Mme Planat suggère par ailleurs de carreler le mur derrière la poubelle ainsi que le long du plan de travail.

Mme Galibert soulève le problème de la fontaine du Théron où l'eau ne coule plus. Le maire est déjà intervenu et va refaire le point avec les parties prenantes.

Elle demande par ailleurs à quel moment les travaux d'aménagement des allées Pôl Lapeyre vont démarrer ? Le maire a comme perspective le début 2025.

Elle évoque également le stationnement devant l'école maternelle le soir à la sortie des écoles. Le maire demande à la commission Sécurité d'étudier cette question.

M. Bednarski pose la question du stationnement à l'angle de la rue de la montagne noire et l'entrée du Peyreguet ainsi qu'au bout de l'impasse du Pic de Nore. Les voitures ainsi garées empêchent une bonne visibilité. Cette question sera vue en commission Sécurité.

Mme Gros demande s'il ne serait pas envisageable de mettre un stop à l'intersection de la route de Jouarres et de l'avenue de l'argent double. Le maire explique que dès lors que tout le village est passé en Priorité à droite, il n'est pas possible de mettre de stop, de miroir ou de balise de priorité.

Elle souligne par ailleurs les odeurs quand il fait chaud émanant des containers à ordures. Ce sujet relève de la responsabilité de COVALDEM qui prévoit le nettoyage des containers mais n'envisage pas du tout d'augmenter ses tournées de relevage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h36.